

Sebourg, le 18 juin 2024

Le Maire de la Commune de SEBOURG,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il appartient de prendre les mesures pour sécuriser et faciliter la fête de la musique, qui se déroulera le Vendredi 21 juin 2024, de 17h00 à minuit sur le parking du Cœur de Vie, rue des Censes d'en Haut,

**ARRETE :**

**Article 1** : Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits le Vendredi 21 juin 2024 de 12h00 à minuit, sur le parking du Cœur de Vie.

**Article 2** : Les dispositions édictées au présent arrêté entreront en vigueur dès la pose de la signalisation.

**Article 3** : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Valenciennes ;
- Monsieur le Commandant du Centre Principal de Secours et de Lutte contre l'Incendie de Valenciennes.

Publié sur le site Internet  
le 20.06.2024



Le Maire de Sebourg,  
Bruno CELLIER